

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

**Séance du 17 novembre 2021**

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22
<hr/>		
Date de la convocation : 5 novembre 2021 Date d'affichage : 8 novembre 2021		
Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de Novembre		
A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
<b>Présents :</b> Aurélien TISSIER, Pierre JUILLARD, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Roland VIDAL, Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE.		
<b>Présents par procuration :</b> Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON donne pouvoir à Roland VIDAL, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL.		
<b>Absent :</b> Béatrice CHEVALLET		
<b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE		

**OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE, MODERNISATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'HOTEL DE VILLE –  
DEMANDE DE SUBVENTION - CRTE**

La Mairie de Murat souhaite réaliser les travaux de rénovation énergétique, de modernisation et de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville. Ce projet structurant s'inscrit, avec le programme « Petite Ville de Demain », dans une politique globale pour l'aménagement de notre bourg-centre et de ses services au bénéfice de tout le territoire.

Aussi le projet prévoit la rénovation énergétique de ce bâtiment très fréquenté avec une estimation de 53% d'économies d'énergies (étude thermique avant travaux) par le remplacement d'une chaudière fioul, l'isolation de l'enveloppe bâtie, etc. De même la modernisation permettra une mise aux normes de sécurité et une mise en accessibilité pour favoriser un accueil de qualité pour tous.

C'est ainsi un projet structurant pour le territoire au bénéfice de l'environnement, des associations, des citoyens et de la qualité du service public de proximité.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2021 015-200071702-20211117-DE_2021_114-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

HOTEL DE VILLE			SUBVENTIONS		MONTANT HT
POSTES DEPENSES	MONTANT HT				
<b>TRAVAUX</b>			<i>Subventions attribuées</i>		
Désamiantage	7 800,00 €		<b>DETR 2020</b>	<b>21%</b>	128 245,00 €
Démolition/Gros-œuvre	105 500,00 €		<b>FOND CANTAL SOLIDAIRE</b>	<b>5%</b>	30 000,00 €
Charpente bois	21 500,00 €		<b>DSIL Rénovation énergétique</b>	<b>14%</b>	81 000,00 €
Menuiseries	52 100,00 €		<i>Subventions demandées en attente de réponses</i>		
Cloisons/faux-plafonds	69 600,00 €		<b>CONTRAT AMBITION REGION</b>	<b>20%</b>	120 000,00 €
Faïence	8 900,00 €		<b>CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE</b>	<b>19%</b>	115 000,00 €
Peintures	53 000,00 €				
Revêtement de sol	26 500,00 €				
Serrurerie	11 200,00 €				
Chauffage-plomberie-sanitaire-ventilation	82 000,00 €				
Electricité	65 000,00 €				
Ascenseur	35 000,00 €				
<b>FRAIS ANNEXES</b>					
MAITRISE D'ŒUVRE	49 880,00 €				
BUREAU DE CONTRÔLE	4 950,00 €				
COORDINATEUR SPS	4 000,00 €				
<b>TOTAL HT</b>	<b>596 930,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>79%</b>	<b>474 245,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>716 318,00 €</b>				

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

Approuve le projet de travaux ;

Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus ;

Sollicite les financements prévus pour ce projet ;

Dit que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)

RF
Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/11/2021
015-200071702-20211117-DE_2021_114-DE